



Préavis obligatoire même si contrat de location non valide?

Par **charbar**, le **09/07/2012** à **17:29**

Bonjour,
Nous louons une maison depuis un an, mais actuellement nous cherchons un autre logement.
Nous souhaiterions savoir si nous sommes obligé d'attendre les 3 mois de préavis légale dans le cas de figure où nous trouverions un nouveau logement ou bien s'il y a moyen de partir quand on le souhaite sans continuer à payer les loyers dès lors que nous ne serions plus dans la maison. Et perdrons nous la caution que nous avons versé?
Je vous explique la situation : Nous avons rempli un contrat de location mais nous ne sommes pas sûrs qu'il soit valide, il n'y a pas la surface habitable de la maison, de bilan énergétique, le terrain à pleins de parties commune ou droit de passage non notifié qui apparaissent du jour au lendemain, les clauses de conditions générales n'ont pas été signées,...) . Nous avons en notre possession tous les exemplaires, le propriétaire ne nous les a pas réclamés, et nous n'avons pas de cautionnaire (pas de famille,...) car le propriétaire a refusé de contracter l'assurance GRL même si on se proposait de payer cette assurance dans nos charges.
Pourriez vous nous éclairer svp